

**DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
D'YGOS SAINT SATURNIN**

**Nombre de conseillers en
fonction :**

11

**Nombre de conseillers
présents :**

07

Nombre de votants :

09

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 avril 2024 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Ygos-St-Saturnin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre REMY, Maire.

Membres présents : M. REMY Jean Pierre, Maire, M. DAUBAS Nicolas, adjoint, Mme CELIA Yvette, adjointe, Mme GUILLOT Muriel, Mme DUVIGNAU Monique, Mme DUCASSOU Catherine, M. SORET Julien,

Etaient excusés : Mme TASTET Nadège donne pouvoir à Mme GUILLOT
M. POUDENX Jean-Alexandre donne pouvoir à M. DAUBAS
M. BACHE Frédéric
Mme ROSE Pauline

Date de convocation : vendredi 5 avril

Secrétaire de séance : Muriel Guillot

Ordre du jour :

- DCM 00 Approbation de l'ordre du jour.
- DCM 0 Approbation du Procès-Verbal 14 mars 2024.
- DCM 01 Subvention aux associations. (01a à 01-i)
- DCM 02 Etat 1259 (Taxes).
- DCM 03 Vote du Budget Primitif 2024 Commune.
- DCM 04 Vote du Budget Primitif 2024 « SIET ».
- DCM 05 Vote du Budget Primitif 2024 « SIET 2 »
- DCM 06 Vote du Budget Primitif 2024 Maison de Santé.
- DCM 07 Vote du Budget Primitif 2024 Eau-Assainissement

L'ordre du jour est accepté et voté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 mars 2024.

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 14 mars 2024.

DCM 2024/04/11//01a-1

OBJET : Subvention aux associations.

Liste associations	Nom des Présidents	2023	2024
Anciens Combattants	PERRIN Eric	700	1000
ACCA	BREYSSE Fabien	2500	2500
Football	HURTEL Stéphane	2500	2500
	LARRIEU Philippe		
GYMNASTIQUE	BROQUERE Cathy	500	500

Club Randonnée	DUBOSCQ Marie France	700	1000
SKI	ALYRE Patrick	500	500
TENNIS	HECKEL Jean François	30	30
Comité des fêtes de la Chapelle	PASSICOS Patrice	700	700
Comité des fêtes YGOS	BUOSI Thomas	3060	3100
ADDAH (mutilés du travail)	PASCONI Régine	100	100
A.P. E	PELLICER Rebecca	1000	1000
Coopérative scolaire		800	800
3e Age - Tuc d'Auros	TARIS Odile	430	450
Reveil Ygossais	ESCOS Bruno	1500	1500
Ygos Accueil	TASTET Christiane	0	200
Le Souvenir Français	LAGRAVE Eric	600	600
Amicale St Saturnin	FOURNET Isabelle	600	600
A petit Pas	DESQUEYROUX Emilie	0	0
Sans façon Epicerie		250	250
Resto du cœur		175	175
Conjoints survivants		76	76
ADMR Labouheyre		100	100
SECOURS CATHOLIQUE		400	400
SPA		300	300
Bien vivre à Ygos	PINAUD Joelle	200	200
Paroisse Saint Joseph	Exceptionnelle	2000	0
Club boulistes et quiller ygossais	SORET Julien	600	800

Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal
Approuve les subventions ci-dessus.

DCM 2024/04/11//02

OBJET : VOTE DES TAXES « ETAT 1259 »

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Afin de conserver les ressources de la Commune, le Maire propose d'augmenter chaque taxe de 1%

Après délibération,
Le Conseil Municipal à 7 voix POUR et 2 Abstentions (Mme DUVIGNAU M.– Mme DUCASSOU C.)

DECIDE les taux d'imposition pour 2024.

FIXE pour 2024 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe foncière sur bâti	35.00 %	35.35 %
Taxe foncière sur non bâti	36.27 %	36.63 %
Taxe d'habitation	20.62 %	20.83 %

DCM 2024/04/11//03**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE.**

Le Maire donne un point sur l'investissement prévu cette année à la demande Mme DUCASSOU

Achat de terrain 40Ha environ 60 000 €

Projet cantine et pose de panneau photovoltaïque 500 000 €

Local de la pétanque au Bosquet 93 000 €

Pour le budget assainissement 1 400 000 € de réseau assainissement.

Pour le Siet 2 600 000€

Après délibération,

Le Conseil Municipal à 7 voix POUR et 2 CONTRE (Mme DUVIGNAU M.– Mme DUCASSOU C.)

DECIDE : d'approuver le budget primitif de 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes, par section, de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	1 790 180.79 €
Section d'investissements :	1 167 392.16 €

DCM 2024/04/11//04**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF lotissement « SIET »**

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal

DECIDE : d'approuver le budget primitif de 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes, par section, de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	385 914.26 €
Section d'investissements :	112 401.46 €

DCM 2024/04/11//05**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF lotissement « SIET 2 »**

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal

DECIDE : d'approuver le budget primitif de 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes, par section, de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	285 000.00 €
Section d'investissements :	285 000.00 €

DCM 2024/04/11//06**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF « MAISON DE SANTE »**

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal

DECIDE : d'approuver le budget primitif de 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes, par section, de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	51 378.81 €
Section d'investissements :	57 509.74 €

DCM 2024/04/11//07

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - Service EAU et ASSAINISSEMENT

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal**

DECIDE : d'approuver le budget primitif de 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes, par section, de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	210 398.51 €
Section d'investissements :	151 081.97 €

Questions diverses :

M. le Maire prend la parole pour annoncer que nous avons des soucis de personnel. Quatre personnes en maladie.

FEC : fonds d'équipement des communes. Le montant est de 6 682 € par le département. Réflexion à faire pour le prochain conseil sur quel projet demander cette subvention.

Mr le Maire laisse la parole à Mme Duvignau ; La Communauté de Communes a décidé dans son budget 2024 d'octroyer un fond de concours de 300 000 € réparti équitablement sur les 6 communes du Pays Morcenais, soit 50 000 € chacune. Pour en bénéficier la commune devra présenter minimum deux projets en relation avec la transition écologique (rénovation thermique des bâtiments, passage en led de l'éclairage des bâtiments et des équipements sportifs, installation de bornes de recharge pour flotte communale par exemple, sur la période 2024-2026).

Réflexion à avoir pour le prochain conseil.

M. le Maire dit un mot sur la société Sogybois qui est en liquidation judiciaire. 15 personnes sont reprises par la société Lesbats. 5 pour Ygos et 10 pour Saint-Perdon.

M. le Maire a reçu des courriers de remerciements suite au décès de Ginette Dupouy. Il fait lecture d'un d'entre eux.

Tour de table :

Mme CELIA : Recrutement d'un nouvel agent technique à partir du 16 avril pour un contrat jusqu'au 30 juin.

M. SORET : Pour l'instant aucun dossier n'est monté pour le local de la pétanque. Il est en cours d'étude. Un architecte passe vendredi 12 avril pour un plan avec local associatif ou juste pétanque. Samedi 13 avril, tranchée pour l'eau et l'électricité sera faite par l'association.

Mme DUCASSOU : Décision précipitée car réflexion avec le Plan de Référence. Voir si le zonage est correct.

Mme GUILLOT : Problème de personnel à l'école suite au départ du directeur du centre de loisirs. Nous espérons recruter pour juillet.

Mme DUVIGNAU : Rappel de la réunion publique le 30 avril à 19h à la SDF pour le Plan de Référence. Toute la population est invitée.

Mme DUCASSOU : Très bonne impression de la Société Urban ID suite à la réunion que nous avons eu le jeudi 11 avril. Point de réflexion très important. Idem pour la réunion avec Mr Destanques de la société SCE. Très professionnel.

M. DAUBAS : Réglage de la sono par lui-même et un agent technique.

Gros problème avec la fibre route d'Ousse. Raccordement complexe, Orange attend un financement complémentaire national.

M. le Maire : Les caméras sont dissuasives, on constate moins de dégradations depuis un mois.

Fin de séance : 20h30

Le Maire,
Jean-Pierre REMY

La Secrétaire,
Muriel Guillot